

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°17/2026**

**ADOPTION DU
PROCES-VERBAL DU
COMITE SYNDICAL DU
13 MARS 2026**

Séance du 30 juin 2026.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 10 juin 2026, s'est assemblé à la Salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque de Senlis sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 42

votants : 46

Date de convocation :
10 juin 2026

Etaient présents : François DESHAYES, Manoëlle MARTIN, Anthony ARCIERO, Marie-Laure PICARD, Serge LOPEZ, Vincent BOUCHER, Jean-Claude TURBAN, Didier DAGONET, Benoît THIBAUT, Corinne TANGE, Mohamed ASSAMTI, Chantal KERAUDREN, Cécile HERBET, Vincent DESBOIS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Valérie CARON, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Patrice URVOY, Cédric LECOCQ, François FUSELIER, Julien DAMBRUNE, Jean-Paul GAY, Florence SCHWEITZER, François DROUIN, Michel KOPACZ, Fath GUELLI, Agathe DUCHAUFFOUR, Yves GAXIEU, Gérard KOTUSIK, Dominique VERDRU, Malvina AMMOUN, Didier WROBLEWSKI, Christian MIQUEL, Sylvie BOCOBZA, Brice GRZESIAK, Juliette DE LOMBARDON, Vincent BARRAILLER.

En visio : Sandra VALEYRE, Angéline MOULA, Joëlle CAMPIN.

Avaient donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à Manoëlle MARTIN, Martine BORGEO à Anthony ARCIERO, Sébastien FLET REITZ à Patrice URVOY, PAIGNEAU Bertrand à Vincent DESBOIS.

Assistaient également : Olivier BRUN, Sous-Préfet de SENLIS, Alexandre LOREA, Délégué suppléant de BELLOY-EN-FRANCE, Valérie GENTY, Déléguée suppléante de FLEURINES, Lorène BETHOUART, Déléguée suppléante de LA CHAPELLE-EN-SERVAL, Kristel-Laure MARCEILLE, Déléguée suppléante de LAMORLAYE, Karine VALLADE-LAURENT, Déléguée suppléante de MONTEPILLOY, Christophe MIQUEL, Délégué suppléant de PONT-SAINT-MAXENCE, Christine COOREVITS, Déléguée suppléante de SAINT-MARTIN-DU-TERTRE, Catherine PANNIER, Déléguée suppléante de SURVILLIERS, Jean-Charles, BOCQUET, Président des Amis du Parc et des Forêts d'Halatte, d'Ermenonville et de Chantilly, Alexis de KERMEL, Administrateur du Domaine de Chaalis, Alban RANGIER, Responsable d'Unité Territoriale à l'Office National des Forêts, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Monsieur MARCHAND propose de procéder à l'adoption du procès-verbal du Comité syndical qui s'est tenu le 13 mars 2026.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal du Comité syndical du 13 mars 2026.

Pour copie conforme
Le Président de séance,



Patrice MARCHAND

Procès-verbal du Comité syndical

Séance du 13 mars 2026

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le

ID : 060-256005638-20260630-DELIB17_2026-DE



L'an deux mille vingt-six, le treize mars à quatorze heures trente s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 27 février 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121 - 17 du CGCT, suite à une première réunion du Comité syndical au cours de laquelle le quorum n'était pas atteint, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	11
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	14

Etaient présents : Patrice MARCHAND, Paule LAMOTTE, Anne LEFEBVRE, Jean-Marie BONTEMPS, Philibert DE MOUSTIER, Dominique DUFUMIER, Viviane TONDELLIER, Thierry PICHERY, Dominique VERDRU, Yves CHERON.

En visio : Stéphane PETERS.

Avaient donné pouvoir : Sylvie LECLAIR à Patrice MARCHAND, Juliette DE LOMBARDON à Anne LEFEBVRE, Joël BOUCHEZ à Thierry PICHERY.

Assistaient également : Sara ANTOINE, chargée de mission au Conseil départemental du Val d'Oise (en visio), Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France,

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Rapport d'activités 2025 ;
- Comptes financiers uniques 2025 ;
- Autorisations de Programme/Crédits de paiement, Autorisations d'Engagement/Crédits de paiement ;
- Budgets primitifs 2026 ;
- Ouverture des heures de vacation ;
- Contrat de territoire Thève/Ysieux ;
- Décisions du Bureau, décisions du Président ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND rappelle que cette séance du Comité syndical fait suite à celle du 25 février 2026 où le quorum n'avait pas été atteint. Il ajoute que, comme le prévoient les statuts, le Comité a été convoqué à nouveau, avec un même ordre du jour, et que cette fois-ci il peut délibérer valablement, quel que soit le nombre de personnes présentes.

Il ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2. COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Monsieur MARCHAND présente les comptes financiers uniques 2025.

Il souligne que la section de fonctionnement du budget principal présente un excédent de fonctionnement important mais nécessaire, pour deux raisons principales :

- Le PNR a besoin d'un fonds de trésorerie important car il est amené à avoir des dépenses parfois conséquentes pour les actions alors que les rentrées (versement des subventions) sont très irrégulières.
- Les années qui arrivent risquent d'être difficiles et il vaut mieux être prudent et avoir une réserve si les subventions venaient à baisser.

Madame LEFEBVRE, Maire et déléguée titulaire d'AVILLY-SAINT-LEONARD, demande pour quelles raisons les prochaines années risquent d'être difficiles.

Monsieur MARCHAND répond que, l'an dernier, le Parc naturel régional a vu ses subventions baisser, de façon importante chez certains partenaires et affirme craindre que cette baisse ne se poursuive.

Par ailleurs, il estime que certaines dépenses vont sans doute croître, il craint particulièrement le coût du gaz. Il ajoute que les collectivités sont également impactées par l'augmentation progressive du taux de contribution employeurs à la CNRACL.

Monsieur de MOUSTIER, délégué titulaire de BORAN-SUR-OISE, indique que sa commune adhère à un système coopératif où le prix du gaz est bloqué pendant 3 ans.

Monsieur MARCHAND explique que le Parc naturel régional adhère au groupement de commande du SE60.

Monsieur MARCHAND liste ensuite les résultats des chapitres du compte financier de la section de fonctionnement du budget principal :

- Les charges à caractère général sont en baisse (- 41 656 € ; - 13,89 %) ;
- Les dépenses de personnel sont en hausse (+ 27 117 € ; + 2,22%) ;
- Les autres charges de gestion courantes sont en baisse (- 9 609 € ; - 24,94 %).

Madame LEFEBVRE demande pourquoi les charges de personnel ont augmenté.

Sylvie CAPRON répond, qu'en 2024, il y a eu quelques départs avec, à chaque fois, 1 à 3 mois de vacance de poste, le temps que le remplaçant arrive.

Madame LEFEBVRE demande ce que sont les 5 775 € de dépenses d'autres marchandises.

Monsieur MARCHAND répond qu'il s'agit des produits de la boutique et que ces dépenses sont compensées par des recettes.

Il demande si une marge est réalisée sur la vente des produits.

Monsieur CHERON, délégué titulaire de VER-SUR-LAUNETTE, répond que oui, 10% comme la loi l'exige.

Concernant la section d'investissement du budget principal, Monsieur MARCHAND observe un solde positif dû au report des résultats des années précédentes.

Concernant le budget opérationnel, Monsieur MARCHAND note que les deux sections sont déficitaires en raison de subventions qui ne sont pas encore rentrées alors que les dépenses ont été faites.

Il rappelle que les opérations inscrites en dépenses au budget opérationnel sont intégralement compensées par des recettes du même montant. Il souligne qu'une opération n'est pas engagée si on ne connaît pas son financement.

Il indique que les deux budgets devraient être fusionnés pour 2027, de façon à simplifier l'exécution des dépenses et recettes.

Enfin, il souligne le décalage entre le prévu et le réalisé, qui n'a pas beaucoup de sens, s'agissant d'opérations, par essence, pluriannuelles.

Puis, il présente l'état d'avancement des opérations en constatant que le déroulé des programmes se fait suivant le même rythme que les années précédentes.

Monsieur de MOUSTIER regrette que les opérations ne soient pas réalisées à 100%.

Sylvie CAPRON répond que cela est impossible. Elle cite le cas du fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles qui est compliqué à gérer car on ne connaît pas en avance les demandes des agriculteurs. De même pour d'autres opérations qui subissent l'inflation, elle explique qu'il vaut mieux prévoir un peu plus large au risque d'être bloqué ensuite.

Monsieur MARCHAND observe que le tableau d'avancement des opérations ne présente que le déroulement des dépenses et qu'il serait intéressant de présenter aussi le déroulement des recettes, pour appréhender le rythme de retard des rentrées des subventions. Il propose de l'instaurer à l'avenir.

Il demande si les membres du Comité syndical ont d'autres questions ou observations.

Puis, il quitte la salle.

Monsieur BONTEMPS, délégué titulaire de BELLOY-EN-FRANCE, met aux voix les comptes administratifs.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les comptes financiers uniques 2025 du budget principal et du budget opérationnel.

3. AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT/CREDITS DE PAIEMENT

Monsieur MARCHAND rappelle que le budget principal et le budget opérationnel comprennent des autorisations de programme qui correspondent aux opérations du Syndicat mixte votées et inscrites en section d'investissement du budget principal ou du budget opérationnel et que la section de fonctionnement du budget opérationnel comprend des autorisations d'engagement qui correspondent aux opérations du Syndicat mixte votées et inscrites en section de fonctionnement du budget opérationnel.

Il donne lecture des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Il est noté que, concernant l'opération F078 (programme de communication), la somme des crédits de paiement est inférieure à l'autorisation d'engagement.

Sylvie CAPRON répond que cette opération est caduque, que des crédits de paiement ne peuvent pas être reportés en 2026 ; ce qui veut dire que l'opération n'est pas complètement réalisée et ne pourra pas l'être.

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Comité ont d'autres questions.

Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de passer au vote.

A l'unanimité, les membres du Comité syndical approuvent les autorisations de programme et les autorisations d'engagement ainsi proposées.

4. BUDGETS PRIMITIFS 2026

Monsieur MARCHAND présente les budgets 2026. Ils notent qu'ils sont conformes à ce qui a été présenté dans le rapport d'orientations budgétaires.

Il cite les recettes attendues pour le fonctionnement de la structure.

Il explique que, concernant la section de fonctionnement du budget principal, les montants des recettes et des dépenses sont celles de l'année dernière, à l'exception de quelques recettes supplémentaires, soit pour couvrir de nouveaux postes (doctorant en CIFRE pour le programme de la forêt de Chantilly), soit en financements supplémentaires de postes déjà existants (Natura 2000 par exemple).

Concernant les cotisations des communes, Monsieur MARCHAND indique qu'elles seront de 3,03 € par habitant pour l'année 2026 (montant 2025 indexé sur l'inflation).

Concernant la section d'investissement du budget principal et le budget opérationnel, Monsieur MARCHAND explique qu'ont été reportés les crédits des opérations des programmes précédents qui ne sont pas terminées. Il rappelle que les actions 2026 seront inscrites lors d'une décision modificative, lorsque les recettes seront connues.

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Comité syndical ont des questions.

Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Comité syndicat décide :

- **De fixer, pour 2026, le montant de la cotisation des communes totalement comprises à 3,03 € par habitant,**
- **D'adopter par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M57 en vigueur, le budget primitif 2026 du budget principal,**
- **D'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre du budget principal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,**
- **D'adopter par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M57 en vigueur, le budget primitif 2026 du budget opérationnel,**
- **D'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre du budget opérationnel, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune,**
- **D'autoriser le Président à solliciter la participation des partenaires financiers,**
- **D'autoriser le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des participations et subventions.**

5. OUVERTURE DES HEURES DE VACATION

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional organise des manifestations et participe à de nombreux salons qui sont tenus par du personnel vacataire que le Parc forme.

Il rappelle que la participation du PNR aux événements qui ont lieu dans les communes est très sollicitée.

Il remarque que ces heures de vacation sont en augmentation depuis quelques années.

Il propose d'ouvrir 1000 heures de vacation pour l'année 2026.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de l'ouverture de 1000 heures de vacation jusqu'au 31 mars 2027, rémunérées sur la base d'une vacation par heure effectuée au taux de l'indice correspondant au 1er échelon du grade d'adjoint administratif échelle CI.

6. CONTRAT DE TERRITOIRE THEVE/YSIEUX

Monsieur MARCHAND explique que l'Agence de l'eau Seine-Normandie propose aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l'adaptation au changement climatique.

Il ajoute que ce contrat est pluriannuel (2026/2031) et engage les acteurs sur les enjeux eau de leur territoire en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire.

Il précise que, pour les bassins versants de la Thève et de l'Ysieux, c'est le Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des eaux usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) qui est la structure porteuse du contrat territorial.

Il souligne que les autres signataires appelés maîtres d'ouvrage dans la convention s'engagent à mettre en œuvre les actions inscrites au présent contrat (sous réserve de leur financement). De son côté, l'Agence de l'eau s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

Il explique que le Parc naturel régional a proposé 2 fiches :

➤ Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école

Monsieur MARCHAND rappelle que le PNR a proposé la même fiche au Contrat de territoire de la Nonette.

Il note que cette opération affiche un coût global de 84 000 € pour la durée des 6 ans, comprenant des frais de bureau d'études et du temps passé du paysagiste.

➤ Réalisation d'un diagnostic de ruissellement et d'érosion des sols

Monsieur MARCHAND rapporte qu'il est proposé une étude de sensibilité au ruissellement et à l'érosion des sols des terres agricoles, sujet très important dans de nombreuses communes sujettes aux coulées de boue venant des terres agricoles. Il ajoute que cette étude permettrait de relancer l'implantation d'infrastructures agroécologiques en plaine agricole, notamment là où elles seraient les plus pertinentes.

Il ajoute que le coût de cette opération a été estimé à 40 000 €.

Monsieur de MOUSTIER insiste sur l'importance du changement des méthodes de culture. Il indique qu'il n'a plus aucune érosion depuis qu'il a mis en place de nouvelles pratiques culturales, en particulier le couvert continu ou le fait de laisser les résidus de culture.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions ou des observations. Il constate qu'il n'y en a pas.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le Contrat de territoire eau et climat ses bassins de la Thève et de l'Ysieux et autorise le Président à le signer.

7. DECISIONS DU BUREAU, DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur MARCHAND commente la liste des décisions du Bureau, en particulier les avis, ainsi que les décisions qu'il a été amené à prendre, en application des décisions du Bureau ou des délibérations du Comité syndical.

Monsieur de MOUSTIER demande en quoi consiste le projet du golf du Lys.

Monsieur MARCHAND répond qu'il s'agit de la suppression d'un golf, la construction de 150 cabanes, la création de 12 000 m² de bâti qui ne peuvent pas être considérés comme une extension ou une activité complémentaire du golf existant.

8. RAPPORT D'ACTIVITES 2025

Sylvie CAPRON indique que le rapport d'activités est imprimé et que les membres présents peuvent emporter des documents. Elle précise qu'il sera également mis sur le site Internet.

Monsieur MARCHAND insiste sur quelques opérations nouvelles, en réponse à des demandes des communes, en particulier la réalisation des esquisses d'aménagement en interne, le programme de recherche pour l'adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique, les énergies renouvelables et l'aide apportée aux communes pour définir les zones d'accélération des énergies renouvelables ou encore le zéro artificialisation nette.

Il estime que ces sujets concerneront encore le Parc naturel régional les prochaines années.

Madame TONDELLIER, Maire et déléguée suppléante de RULLY, évoque l'aide très précieuse du Parc naturel régional, en particulier de Solange DUCHARDT pour la végétalisation du cimetière de la commune.

Madame LEFEBVRE demande si le Parc naturel régional a eu un retour de son courrier de réponse au plaidoyer du collectif de citoyens sur l'aménagement de la forêt de Chantilly.

Sylvie CAPRON répond qu'elle n'a pas eu de réponse et que l'Institut de France organise une réunion publique le 31 mars sur l'aménagement forestier et la gestion forestière à laquelle il a particulièrement invité les membres de ce collectif à participer.

Monsieur MARCHAND remercie les délégués des communes qui se sont mobilisés et qui ont été très présents aux réunions.

Il indique qu'il a rédigé une lettre de remerciements, en citant tout particulièrement les élus qui se sont investis dans le Parc naturel régional.

Monsieur de MOUSTIER remercie le Président. Il souligne la qualité des débats, l'atmosphère apaisée et sympathique dans laquelle se déroulent les réunions du Parc naturel régional où chacun a la possibilité de s'exprimer et le sentiment de compter.

Madame LEFEBVRE ajoute ses propres remerciements à ceux de Monsieur de MOUSTIER. Les autres membres présents font de même.

9. QUESTIONS DIVERSES

Constatant qu'il n'y a plus de questions diverses, Monsieur MARCHAND clôt la séance à 16H00.

Yves CHERON



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président